



MOSELLE FIBRE

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2022

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-214</p>

Le 20 décembre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaients présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Norbert MARCK, M. Zénon MIZIULA, M. Alain PIERROT, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaients présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaients Absents/Excusés : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU le rapport n° CSR 2021-214 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 20 décembre 2021.

CONSIDERANT les éléments suivants :

1. CADRE BUDGETAIRE 2022 DE MOSELLE FIBRE

a. ORGANISATION BUDGETAIRE DE MOSELLE FIBRE

Les mouvements financiers de MOSELLE FIBRE sont retracés dans un budget unique selon les règles de la nomenclature budgétaire et comptable M14. Il s'agit de la même norme que les communes et les groupements de communes.

Le Syndicat est assimilé à un Service Public Administratif (SPA) du fait de son financement à majorité public, comme vu avec le Payeur Départemental en sa qualité de comptable assignataire de MOSELLE FIBRE.

Le suivi et la formalisation budgétaire du programme pluriannuel d'investissement est retracé en Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP).

b. MONTAGE FISCAL ET MODALITES D'ASSUJETTISSEMENT A TVA

La sécurisation et l'optimisation du montage fiscal est primordiale au regard de l'ampleur des montants d'investissement et des enjeux de trésorerie liés aux délais de récupération de la TVA.

Le budget de MOSELLE FIBRE est entièrement assujetti à TVA du fait de son activité entrant dans le champ de la taxe.

La récupération de la TVA se fait en temps réel (au mois le mois) et sur la totalité de celle-ci.

Ce montage présente un avantage non négligeable par rapport au recours du FCTVA.

2. BUDGET 2022 : SUIVI DE L'INFRASTRUCTURE ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

a. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

I. Dépenses de fonctionnement : les moyens humains et matériels mobilisés pour l'aménagement numérique de la Moselle

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire les projets de MOSELLE FIBRE.

Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 2 623 k€ pour l'exercice 2022, contre 2 681 k€ sur l'exercice 2021. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 828 k€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place (une directrice, une assistante de direction, une assistante de communication, un responsable technique, un ingénieur déploiement, deux chargés du suivi Télécom, deux conseillers techniques au raccordement, un responsable des affaires générales et du numérique, un chargé du développement des usages, une chargée du budget et des opérations comptables, une chargée administrative et financière) et intégrant le recrutement, en cours, d'un troisième chargé de suivi Télécom ;
- **Indemnités élus et frais de missions : 46 k€** ;
- **Administration générale : 174 k€**, comprenant notamment les charges liées aux locaux du 28 La Tannerie à Saint-Julien-lès-Metz, les fournitures, consommables et autres frais généraux (bureautique, télécommunications et informatique, communication, véhicules, assurances etc.) ;
- **Etudes : 75 k€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets usages ;
- **Intérêts : 215 k€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;
- **Financement des expérimentations usages : 160 K€** financé par le Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57, ces fonds servent aux expérimentations de vidéoprotection intelligente (155,5 K€, pour l'installation de nouvelles caméras et l'application d'algorithmes d'analyse) et de bacs à verre connectés (4,5 K€, fin du déploiement des capteurs) ;
- **Développement des usages numérique : 955 k€**. Je vous propose d'affecter 600 K€ pour l'année 2022 au titre du retour usage. 100 K€ seront versés au budget annexe de Médiation Numérique pour l'équilibre et 500 K€ vont être dédiés aux usages prioritaires fixés par les membres. A cette dernière catégorie s'ajoute, les fonds provenant du reliquat du Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57 (140 K€) et du reliquat du retour usages 2021 (215 K€) ;
- **Les charges exceptionnelles : 170 K€**. Ce budget sert à provisionner les montants éventuellement réclamés d'intérêts moratoires ou de régularisation comptable (20 K€). De plus, il y est mis les frais de rupture de la DSP Covage 2 Sarres (remboursé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud).

II. Recettes de fonctionnement : participation de fonctionnement et redevance

Participation de fonctionnement des membres

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ses dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 243 k€**, correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 14 EPCI membres, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2021	MONTANT 2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	25 985	19 488,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS	19 525	14 643,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 225	14 418,75 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 877	10 407,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 331	12 248,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	28 853	21 639,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	45 555	34 166,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN	34 689	26 016,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 490	13 117,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT	24 358	18 268,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	28 875	21 656,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 877	7 407,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	25 187	18 890,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 957	10 467,75 €
	323 784	242 838,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2021 ; les montants 2022 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1^{er} janvier 2021.

- **Contribution du Département de la Moselle : 243 k€**, qui correspond à la même somme versée par les EPCI membres, comme prévu par les statuts.

Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux DSP générant des redevances : l'une gérée par Moselle Telecom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique (6 716 K€) :**
 - ❖ 150 k€, correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
 - ❖ 3 415 k€ de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
 - ❖ 1 443 K€ de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
 - ❖ 1 708 K€ de redevance de pré-raccordement.
- **Redevance de Moselle Telecom : 800 k€** de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et **85 K€** de redevance de contrôle.

Autres dépenses de fonctionnement

- **Excédent reporté : 8 000 k€**, constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.
- **Recettes exceptionnelles : 150 K€**, il s'agit du remboursement de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud pour les frais de rupture de la DSP Covage 2Sarres (conformément à la convention idoine).

b. SECTION D'INVESTISSEMENT :

I. Dépenses d'investissement : 2022, consolidation de l'aménagement numérique de la Moselle

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeuble et raccordement longs) versés au Délégué Moselle Numérique. Ces dépenses permettent de finaliser l'investissement de premier établissement du réseau.

Les dépenses d'investissement de 2022 se répartissent comme suit :

- **Raccordements et complétudes : 8 250 K€** ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépense correspond également aux participations pour les raccordements longs et le raccordement des immeubles non fait par le groupement constructeur.
- **Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange : 2 756 K€**, correspondant au coût des parties Transport et Distribution du réseau qui sera déployé sur les communes d'Audun-le-Tiche et Russange (5 000 prises évaluées). Le coût des raccordements et de la complétude sera versé au Délégué comme pour le reste de l'infrastructure.
- **Versement du reliquat de l'impact COVID au groupement Easy Fibre 57 : 1 020 K€**, comme convenu au protocole d'accord transactionnel avec MOSELLE FIBRE, le versement d'une partie de l'impact COVID est subordonné au versement par le groupement Easy Fibre 57 des redevances d'occupation des infrastructures tierces (fourreaux et poteaux). Une partie de ces redevances sont dues à certains membres de MOSELLE FIBRE en tant qu'AODE.

- **Installation de panneaux d'entrée de ville « Moselle Fibrée » : 553 K€**, les communes du périmètre de MOSELLE FIBRE disposeront de panneaux pour indiquer la présence du réseau fibre.
- **Démontage du réseau câblé UEM : 420 K€**, MOSELLE FIBRE a passé un accord avec UEM et URM sur l'arrêt du service câble sur 24 communes ainsi que sur la réutilisation des poteaux URM pour le passage de la fibre. Dans cet accord, il est prévu la dépose, par MOSELLE FIBRE, du câble en partie Distribution et UEM se charge de la dépose sur la partie raccordement.
- **Déploiement de pylônes : 105 k€**, représentant le reliquat pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile en vue de la résorption des zones blanches en centres bourgs. La plupart des pylônes sont construits et/ou mis en service. Le marché est en phase de bouclage financier et juridique.
- **Acquisition de matériel : 15 k€**, permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels.
- **Assistance technico-économique : 70 k€**, comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire.
- **Remboursement en capital de la dette : 800 k€**, en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.
- **Le retour financier aux membres : 2 000 K€**. Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau.

Il vous est proposé, pour 2022, d'attribuer une partie de la redevance à un retour financier aux membres de MOSELLE FIBRE. Ce dispositif exceptionnel en matière d'investissement public, serait basé sur 10 € par prise payée par les EPCI membres et 2,34 € par prise pour le Département.

II. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2022, l'Etat devrait verser **2 700 k€** comme subvention pour les raccordements.

Il est attendu également de la part de l'Etat, le versement du solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de **500 k€**.

Le versement du solde du FEDER devrait intervenir en 2022 pour un montant de **2 500 K€**, l'assiette de la subvention étant assise sur les études.

La participation des EPCI pour le déploiement du FttH sera de **3 975 K€**. 3 760 K€ payés par la CCPHVA pour le déploiement sur Audun-le-Tiche et Russange et 215 K€ payés par la CCSMS pour le solde de la plaque d'Abreschviller. Ces participations pourraient diminuer en cas de subventions de l'Etat, l'Europe ou la Région au titre de ces territoires.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **2 000 k€**.

III. Stratégie d'emprunt du Syndicat

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1^{er} janvier 2022 est de 15 532 084 €.

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE soumis à une variation de taux représente 17 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. De plus, le taux variable est assis sur un indice peu erratique et pour l'instant favorable aux emprunteurs, le taux du livret A.

Le prêt de 6 500 k€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt : 3 000 k€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 000 K€ s'éteindra en 2040.

La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 1,2 années.

3. BUDGET 2022 MEDIATION NUMERIQUE : LANCEMENT OPERATIONNEL DU PREMIER PROJET DE FRANCE

Les élus de MOSELLE FIBRE ont souhaité créer un Budget Annexe pour retracer les éléments financiers afférents à la politique de Médiation Numérique. Ce projet ambitionne de former 30 000 Mosellans aux usages essentiels du numérique par le biais des Pass Numériques d'ici 2023 et de former 10 000 Mosellans aux démarches en ligne par le biais de ces 5 conseillers numériques.

Doté d'un budget pluriannuel de près de 4 M€, ce projet est le plus grand projet de France. Par comparaison, la Métropole du Grand Paris a un projet de 700 K€ et la Métropole de Lyon vise 5 000 bénéficiaires. Les premiers ateliers des conseillers numériques s'effectueront au printemps, les ateliers dans le cadre des Pass numériques commenceront à l'automne.

Dépenses dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Dépenses de personnel : 222 K€**, correspondant à la rémunération du chef de projet accompagnement au numérique et de 5 conseillers numériques.
- **Administration générale : 61 K€**, ces dépenses recouvrent les fournitures administratives, les locations de véhicules, le carburant...
- **Dispositif Pass Numérique : 1 100 K€**, il s'agit de la formation de 10 000 personnes pour 1 000 K€ et 100 K€ pour la rémunération forfaitaire du futur délégataire de la DSP Médiation Numérique.
- **Acquisition de matériel informatique : 55 K€** pour l'équipement des conseillers numériques qui seront amenés à faire des ateliers à travers le territoire en apportant l'équipement pour participer à l'atelier.
- **Développement de la plate-forme Pass numérique : 150 K€**, MOSELLE FIBRE va passer un marché de développement de la plate-forme de génération des Pass numériques et gestion du planning des ateliers.

Recettes dans le cadre du projet de médiation numérique

- **Subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : 705 k€**, MOSELLE FIBRE a obtenu une subvention de 1,5 M€ pour le déploiement des Pass numériques. L'ANCT finance 40 % du montant d'un Pass numérique, la somme budgétée pour 2021 est évaluée à 550 K€. Par ailleurs, l'ANCT finance les postes de médiateurs (155 K€).
- **Participations des membres de MOSELLE FIBRE : 300 K€**, comme acté par le Bureau de MOSELLE FIBRE du 7 janvier 2021, les Pass numériques sont financés à hauteur de 30 % par les membres de MOSELLE FIBRE lorsque ceux-ci sont utilisés pour une formation.
- **Versement du Budget Principal : 100 K€**, cela correspond à une fraction du retour usages aux membres pour équilibrer le budget annexe.

CONCLUSION

Plusieurs enjeux seront à l'ordre du jour de 2022 :

- La complétude des zones ouvertes pour un accès à tous au Très Haut Débit
- L'accompagnement du grand public dans ses démarches de raccordement
- Le déploiement des opérateurs sur le réseau avec la montée en puissance de SFR et de BOUYGUES
- Une égalité d'accès des mosellans au même niveau de service Très Haut Débit (construction FttH à Audun-le-Tiche/Russange, mise à niveau du réseau des 2 Sarres, intégration de nouveaux membres pour l'infrastructure)
- Le déploiement opérationnel d'ateliers de médiation numérique sur les territoires
- Fixation des thématiques d'usages numériques prioritaires pour les membres de MOSELLE FIBRE
- Intégration de nouveaux membres pour les usages
- Versement pour la deuxième année du retour financier aux membres fondateurs

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** des orientations budgétaires présentées.

Nombre d'élus participant au vote : 20

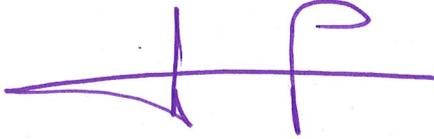
Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER